



Demande de Visa de travail pour la Suisse

Pour les citoyens des pays non membres de l'UE/ EFTA, il existe à peine un nombre restreint d'autorisations de travail attribuées pour les fonctions de directions et pour la main d'œuvre qualifiée et/ou hautement spécialisée. Pour ceux qui possèdent un contrat de travail pour exercer une activité professionnelle en Suisse, il existe deux façons différentes d'obtenir un visa (cela dépend de la nature de l'activité professionnelle qui sera exercée en Suisse)

Merci de consulter attentivement les points 1 et 2 ici-bas, afin de savoir quelle procédure devra être adoptée dans votre cas.

1. Visa de travail pour l'exercice d'une activité professionnelle pour une période supérieure à 120 jours – contingentée (ne s'applique pas aux activités professionnelles mentionnées dans le point 2 ici-bas)

La demande de visa doit obligatoirement être initiée par l'employeur en Suisse auprès des autorités qui règlementent la main d'œuvre et les permissions de travail pour les étrangers dans le pays. Après analyse, ces autorités enverront à l'employeur le document qui autorise l'émission du visa.

Ce document peut être acheminé en allemand, français ou italien, selon les titres ci-dessous:

Ermächtigung zur Visumerteilung (Einreiseerlaubnis) (DE)

Autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa (AE) (FR)

Autorizzazione per il rilascio del visto d'entrata alle rappresentanze svizzere (IT)

Merci de vérifier les conditions de comparution auprès du Consulat Général compétent pour la juridiction de votre lieu de résidence.

Assurez-vous d'avoir la documentation complète et les montants exacts le jour de l'entretien.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Documentation exigée:

	DOCUMENTATION VISA TRAVAIL > 120 JOURS	✓
	1 exemplaire du Formulaire de Demande de Visa de Séjour de longue durée (visa National D dûment rempli , daté et signé par le requérant.	
	2 photographies en couleurs , récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc /neutre, préf. 3 cm x 4 cm .	
	1 copie simple des pages d'identification du passport du requérant (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport).	
	Passport original valable, délivré depuis moins de 10 ans et avec au moins 2 pages blanches en séquence.	
	1 copie de l'autorisation de l'émission du visa	
	Paiement de la taxe du visa (RJ- carte crédit/débit ou en espèces / SP- seulement carte débit ou en espèces) – montant disponible sur : https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/visa/entree-ch/autorisations-de-travail/emoluments-autorisations-de-travail.html (la demande de visa pour époux/épouse d'un citoyen CH ou EU/EFTA est exempte de cette taxe. Dans ce cas, veuillez présenter la copie de la page d'identification du passeport de ce citoyen et copie certifiée et apostillée des extraits d'acte de mariage prouvant ce lien familial).	

Nota bene :

Le délai pour l'émission du visa (qui est déjà autorisé par les autorités suisses) et d'environ 2 à 3 jours ouvrables après remise des documents et paiement de la taxe au Consulat Général de Suisse.

2. Visa de travail pour les collaborateurs académiques, les boursiers, les chercheurs, les musiciens et/ou artistes

La demande de visa doit être faite par le propre requérant auprès du Consulat Général compétent, qui transmettra auprès de l'autorité compétente en Suisse pour analyse.

Assurez-vous d'avoir la documentation complète et les montants exacts le jour de l'entretien.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Documentation exigée:

	DOCUMENTATION VISA TRAVAIL 2.	✓
	3 exemplaires du Formulaire de Demande de Visa de Séjour de longue durée (visa National D dûment remplis , datés et signés par le requérant.	
	4 photographies en couleurs , récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc /neutre, préf. 3 cm x 4 cm .	
	1 copie simple des pages d'identification du passport du requérant (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport).	
	Passport original valable, délivré depuis moins de 10 ans et avec au moins 2 pages blanches en séquence.	
	2 copies du contrat déjà signé par l'employeur	
	Paiement de la taxe du visa (RJ- carte crédit/débit ou en espèces / SP- seulement carte débit ou en espèces) – montant disponible sur : https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/visa/entree-ch/autorisations-de-travail/emoluments-autorisations-de-travail.html (la demande de visa pour époux/épouse d'un citoyen CH ou EU/EFTA est exempte de cette taxe. Dans ce cas, veuillez présenter la copie de la page d'identification du passeport de ce citoyen et copie certifiée et apostillée des extraits d'acte de mariage prouvant ce lien familial).	

Nota bene :

Les demandes de visas sont envoyées en Suisse pour analyse. La décision dépend du département d'immigration cantonal et prend en moyenne de 2 à 4 mois. Dès lors, **le consulat n'est en mesure de garantir un délai pour la décision.** Pour de **plus amples informations sur le cours du processus, veuillez entrer en contact avec le département de l'immigration cantonal qui traite la demande.** Le consulat entrera en contact avec le client dès qu'il aura reçu une notification concernant la demande.

Nous conseillons de ne pas acheter le billet d'avion avant la confirmation de la concession du visa.

Les autorités suisses se réservent le droit de requérir des documents et/ou des informations complémentaires. Le consulat ne se porte pas responsable de taxes éventuelles découlant des sollicitations des autorités suisses.

Les taxes payées ne seront pas remboursées, même en cas de désistement ou de refus du visa.

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro

Rua Cândido Mendes 157
11° andar
20241-220 Rio de Janeiro / RJ
Brésil
Téléphone : +55 21 3806 2100
Consulat : riodejaneiro@eda.admin.ch
Service des visas : riodejaneiro.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Consulat Général de Suisse à São Paulo

Av. Paulista 1754, 4° andar
Edifício Grande Avenida
01310-920 São Paulo / SP
Brésil
Téléphone : +55 11 33 72 82 00
Consulat : saopaulo@eda.admin.ch
Service des visas : saopaulo.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Mato Grosso (MT), Mato Grosso do SUL (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.